

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 août 2021

Convocation du 29 juillet 2021

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois d'août, à 18h, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle JEAN-GUILLOT, sous la présidence de Madame Sylvie BRISSON, Maire de la Commune.

PRESENTS

Madame Sylvie BRISSON, Maire,
Monsieur Olivier LAFEUILLADE – Madame Annie BERNADET – Monsieur Francis BOBULSKI, Adjoints,
Monsieur Alain DAT – Monsieur Eric DELSALLE – Monsieur Dominique FAURIAUX – Monsieur Marcel HERNANDEZ – Madame Nadia KHELIFA – Monsieur Yannick LAURICHESSE – Madame Sylvie ROUX – Monsieur Francis VEILLARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Madame Marie-Hélène FAURIE à Monsieur Alain DAT

ABSENTS EXCUSES

Madame Christine BARRACHAT — Madame Isabelle GOBILLARD – Monsieur Frédéric SANANES – Monsieur Sébastien BERE – Monsieur Vincent BONHUR – Madame Corinne COUTANTIN – Madame Evelyne GALY – Madame Isabelle PESTOURY – Madame Isabelle REQUER – Madame Valérie TURCIK

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Olivier LAFEUILLADE est élu secrétaire de séance

* * *

ORDRE DU JOUR :

I - DELIBERATION

01.07/2021 – CONCLUSION D'UN EMPRUNT – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

II – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

* * *

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

* * *

01.07/2021 – CONCLUSION D’UN EMPRUNT – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Madame le Maire rappelle qu’à l’occasion du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal a approuvé le principe du recours à l’emprunt pour financer les projets d’investissement de la commune (construction du nouveau centre technique municipal et extension et restructuration du restaurant scolaire), à hauteur de 1 500 000€.

La commune a sollicité quatre organismes financiers (le Crédit Agricole, la Caisse d’Epargne, la Banque Postale et la Banque des Territoires), qui ont fait part de leurs offres à taux fixe et sur des durées de 20 ou 25 ans, présentées en séance par Eric DELSALLE.

Les premières offres ont été reçues fin juin, et leur actualisation dans un contexte de taux d’intérêt particulièrement bas a incité la commune à se positionner rapidement pour pouvoir bénéficier de ces conditions attractives, dans un contexte incertain.

Au regard des différentes offres reçues, il est proposé de retenir l’offre de La Banque Postale, dont les caractéristiques sont précisées ci-après. La commune a privilégié un remboursement constant des annuités en capital, dans la mesure où cette formule réduit le coût total du crédit, par rapport à un prêt à échéances constantes. La durée de 20 ans retenue est en outre cohérente avec l’importance des investissements qui font l’objet du besoin d’emprunt.

Alain DAT demande si la Banque Postale a demandé une garantie à la collectivité.

Eric DELSALLE répond que la commune n’a pas à constituer de garantie, seule une commission d’engagement s’applique.

Après avoir pris connaissance de l’offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le recours à l’offre de prêt précitée, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu’au 01/10/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 1 500 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l’emprunteur jusqu’au 01/10/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d’intérêt annuel : taux fixe de 0,86 %

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d’une année de 360 jours

Echéances d’amortissement et d’intérêts: périodicité annuelle

Mode d’amortissement: constant

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et tout document complémentaire nécessaire à sa réalisation.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18 heures 15